



## Compte-rendu de la FSU à la CAPA du vendredi 24 janvier 2025 « recours des rendez-vous de carrières de la campagne 2023-2024 »

Cette nouvelle CAPA se déroule sans la présence du Recteur et est présidée par le Secrétaire Général Adjoint (SGA) du Rectorat en charge des Ressources Humaines. Elle commence par la lecture des différentes déclarations de la plupart des syndicats présents dénonçant l'actualité nationale et locale.

Le SGA répond à quelques remarques locales issues des déclarations en se montrant satisfait du peu de recours devant la CAPA (9 sur 441 rendez-vous de carrière ; soit 2 % environ) alors que nous regrettons qu'aussi peu de collègues n'estiment pas mériter de meilleurs avis. Suite à notre demande d'une phrase plus claire dans le courrier de refus d'un recours gracieux, le SGA estime que les moyens de recours sont suffisamment explicites.

Sur les non titulaires remerciés en décembre, le SGA nous assure que 16 ont été repris ou ont eu une proposition.

Par contre le SGA a refusé très nettement d'étudier le recours d'une collègue qui l'avait déposé 3 jours après la date limite. Nous avons protesté à plusieurs reprises avant pendant et après la CAPA mais, à ce jour, le rectorat n'a pas souhaité revenir sur sa décision.

Ensuite un point sur les recours a été fait : 24 recours gracieux ont été déposés par les collègues, 7 ont été acceptés et, sur les 17 refus, 9 collègues ont demandé à ce que leur dossier soit examiné devant la CAPA. Nous avons demandé à ce que soit précisée la méthode que suivait le rectorat pour étudier les recours gracieux et il nous a été répondu que plusieurs regards étaient portés sur les dossiers (jusqu'à 4 : DPE, DRH, Inspecteur). Nous nous sommes alors étonnés que les collègues aient tous reçu un courrier type sans plus d'explicitation.

Un examen des statistiques a ensuite été proposé par les représentants de la FSU qui n'étaient pas satisfaits des analyses lacunaires -voire fausses- de l'administration (cf. dans l'article remarques de la FSU sur les statistiques des bilans de RDVC 2023-2024). En résumé, nous constatons que, contrairement à la volonté affichée d'un objectif de 30 % d'avis Excellent pour chaque rendez-vous de carrière (RDVC), il y a une progression très importante entre le premier, le deuxième et le dernier rendez-vous de carrière :

- 22 % au 1<sup>er</sup> RDVC puis 42 % au 2<sup>ème</sup> et enfin 47 % d'avis Excellent au 3<sup>ème</sup> RDVC des agrégé-es,
- 9 % au 1<sup>er</sup> RDVC puis 33 % au 2<sup>ème</sup> et enfin 35 % d'avis Excellent au 3<sup>ème</sup> RDVC des certifié-es,

- 12,5 % au 1<sup>er</sup> RDVC puis 26 % au 2<sup>ème</sup> et enfin 44 % d'avis Excellent au 3<sup>ème</sup> RDVC des PLP.

Cela nous amène à penser, à juste titre, qu'il y a de grandes disparités entre disciplines ou selon les établissements avec des évaluateurs qui considèrent qu'ils ne peuvent pas donner d'avis Excellent au 1<sup>er</sup> RDVC.

Des disparités de genre apparaissent aussi car les femmes sont surreprésentées dans les avis excellent du premier RDVC chez les agrégé-es et les PLP alors qu'elles sont sous-représentées chez les certifié-es.

Nous n'avons pas manqué de dénoncer une nouvelle fois ces rendez-vous de carrière qui provoquent plus d'injustices que de reconnaissance et ne permettent pas des relations saines avec les inspecteurs.

Sur le déroulé de la CAPA, 9 dossiers nous ont été présentés pour 8 collègues qui souhaitaient être réévalués à Excellent et 1 collègue à Très Satisfaisant.

Cinq dossiers ont été réévalués à excellent et le dossier pour un avis TS a été reporté à une date ultérieure suite à quelques soucis dans la constitution du dossier par l'administration.

Nous ne pouvons donc que conseiller aux collègues de faire un recours avec une majorité de dossiers qui sont remontés grâce à l'intervention des syndicats pendant ces commissions.

Sur les points de vigilance qui doivent interroger l'administration pour le futur, il y a eu beaucoup de discussions sur deux collègues : une collègue en temps partiel à qui des reproches ont été faits se rapportant à la nature de son service et un recours concernant un collègue TZR. Ces débats nous ont permis de mettre en lumière les difficultés de ces collègues face à une évaluation qui ne prend pas suffisamment en compte leur statut et avec des évaluateurs insuffisamment attentifs aux obstacles qu'ils rencontrent.

Enfin, nous avons encore une fois dénoncé à plusieurs reprises la présence des évaluateurs lors de la CAPA : les collègues qui n'assistent pas à la CAPA ne peuvent répondre à des éléments qui seraient donnés en séance par les Inspecteurs !